République Française

Département du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20261103-170-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/11/2026

N° 170/26

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 27 octobre 2026,

- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 10 novembre 2026

Objet de la délibération :

Contingent Aide Sociale 2026

Nombre de membres	
- En exercice :	94
- Présents titulaires	60
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	5
· Dont représenté(e)s	14
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	7
- Votants	79
- Ne participe pas au vote	

Résultat du vote	
- Pour :	79
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 03 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six,
Le trois novembre,
Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle communale d'Amancey, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de novembre.

Présent(e)s	***Mesdames et Messieurs les membres en exercice.***
Procuration	Joël BOLE à Vincent MARGUET, Marc JACQUOT à Sarah FAIVRE, Jean-Pierre CUNCHON à Thierry MAIRE DU POSET, Laurence JACQUIER-GINEPRO à Pierre CLAUSSE, Dominique PONCET à Pascal PERCIER, Jean-Benoît LAMBERT à Claude CURIE, Philippe LAMBEY à Jacques THOUVEREZ, Maryse FAILLENET à Jacques MAURICE, Valentin CUINET à Karima DAHES, Céline SANTOS à Ludivine SIMON, Thibault EME à Didier LAITHIER, Maxime GROSHENRY à Chloé BUGNON, Angèle LIME à Philippe BOUQUET, Sophie MOYSE à Loïc LAPORTE
Suppléé(e)s	Laurent BROCARD par Annie PETIT, Fabienne ARNOUX par Benoît ROMINGER, Nicolas LHERITIER par Blandine LEYRE, Christophe CORCELLA FAIVRE par Christophe CARISEY, Gérard MOUGIN par Pierre PROST
Excusé(e)	Romain JAILLET, Laetitia ROGNON, James PROUTEAU, Vincent CUVELIER, Rémy PAUL, Sarah VIONNET, Romuald MAUGAIN, Louis BERTRAND
Absent(e)s	Alexandre COULET, Michel DEBRAY, Jean-Louis POGLIANO, Jean-Claude PORTERET, Thomas RELTIENNE, Nathalie VAN DE WOESTYNE, Pierre-André VOUILLOT

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Jean-Victor VERNIER a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

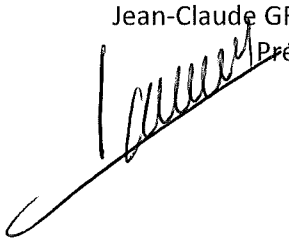
Monsieur le Président rappelle qu'historiquement, pour financer les dépenses d'aide sociale du département, le gouvernement a effectué un prélèvement sur la DGF des communes.

Compte tenu de la prise de compétence action sociale par la CCPO en 1999, celle-ci est tenue par la loi de rembourser la somme prélevée aux communes, soit pour 2026 les 11 remboursements obligatoires suivants :

COMMUNES	MONTANT	COMMUNES	MONTANT
CADEMENE	823 €	MONTGESOYE	9 474 €
CHANTRANS	4 582 €	ORNANS	128 455 €
CHASSAGNE SAINT DENIS	1 568 €		
L'HOPITAL DU GROSBOIS	4 652 €	SCEY-MAISIERES	4 319 €
LODS	10 845 €	TARCENAY - FOUCHERANS	13 053 €
MALBRANS	1 683 €	VUILLAFANS	17 236 €
TOTAL 196 690 €			

Le conseil communautaire à l'unanimité, délibère favorablement au versement de ces remboursements obligatoires.

Fait et délibéré en séance, le 03.11.2026
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20261103-170-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/11/2026